



Lyon, le 30 novembre 2011

Destinataires :
Présidents de Clubs

Réf. : 184bis/JPD/CB/1111
C : courrier (lettres SAS pdts clubs)

Objet : Université et Maison du Bridge du Comité du Lyonnais

Chers Amis, Présidentes et Présidents,

En complément de la lettre que nous vous avons fait parvenir la veille, nous tenons à vous rappeler que vous, et vos adhérents, pouvez transmettre toutes vos questions concernant la SAS par mail au Comité (colybridge@orange.fr) ou bien vous pouvez consulter le site du Comité : www.colybridge.info, à la rubrique ad' hoc "SAS infos" – "FAQ".

Nous vous joignons de nouveau les bulletins de souscription à la SAS COLYBRI Immobilier- que vous pouvez aussi extraire à partir du site du Comité - afin que vous puissiez transmettre celui nommé "individu" à vos membres.

Par ailleurs, veuillez prendre en compte que l'offre promotionnelle, que nous avons proposée, est assortie d'une condition importante : pour en bénéficier, les clubs doivent avoir souscrit à hauteur, au moins, de 10% du nombre de leurs membres (cf. exemple ci-dessous).

Nous vous prions d'agrèer, chers Amis, mes sincères salutations.

Jean Philippe DAUBLAIN
Président du Comité du Lyonnais de Bridge

P.S. : Exemple :
Un club de 120 licenciés doit avoir souscrit "à titre de club" au moins 1200€ à la SAS.